

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 1517****22 octobre 2002****SOMMAIRE**

Alesco S.A.H., Luxembourg .....	72804	Eumaco S.A., Luxembourg-Kirchberg .....	72792
AMAC/Elvange, Atelier Métallique Antonio Campos, S.à r.l., Elvange .....	72806	Eur-Perf, S.à r.l., Wiltz. ....	72811
AMAC/Elvange, Atelier Métallique Antonio Campos, S.à r.l., Elvange .....	72806	Faba S.A., Luxembourg .....	72803
Auto-Moto-Ecole Pier Gaul S.A., Mersch .....	72790	Fidomes, S.à r.l., Wiltz. ....	72815
Aviation Promotion Services S.A., Luxembourg ..	72783	Fiduciaire Centrale Salaires et Social S.A., Luxem- bourg .....	72809
Ban S.A.H., Luxembourg-Kirchberg .....	72793	Fornari Lux S.A., Luxembourg .....	72771
Ban S.A.H., Luxembourg-Kirchberg .....	72793	Fornari Lux S.A., Luxembourg .....	72771
Beech Tree, S.à r.l., Luxembourg .....	72775	G.T.V. Finance S.A., Luxembourg .....	72811
(La) Belle Créole (Luxembourg) S.A., Luxem- bourg .....	72812	Gaba S.A., Luxembourg .....	72805
(La) Belle Créole (Luxembourg) S.A., Luxem- bourg .....	72812	Garage Rudy Reuter Beggen S.A., Luxembourg ..	72814
Belle Tec S.A., Wasserbillig .....	72780	Gartner Immobilien Gesellschaft S.A., Luxem- bourg .....	72813
Blue Spirit S.A., Luxembourg .....	72813	Genichar S.A., Angelsberg .....	72790
Brasserie Westeschgaard, S.à r.l., Luxembourg ..	72814	Havsfrun S.A., Luxembourg .....	72803
Bridge Information Systems Belgium S.A., Bruxelles .....	72809	I.S.H. Finance S.A., Luxembourg .....	72775
Broadband Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg ..	72799	laba S.A., Luxembourg .....	72804
Cafécafé, S.à r.l., Dudelange .....	72802	Immobilière Juliane Gallion, S.à r.l., Strassen ...	72807
CampoCity International AG, Luxembourg .....	72810	International BTS S.A., Luxembourg .....	72797
Centrale Informatique S.A., Luxembourg .....	72809	Jenny-Lane Luxembourg, S.à r.l., Bettange-sur- Mess .....	72795
Chelsea Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg ...	72792	Jenny-Lane Luxembourg, S.à r.l., Bettange-sur- Mess .....	72795
Compagnie Financière de Participations Euro- péennes S.A., Luxembourg .....	72796	Johnson Paradigm Ventures Vallauris, S.C.I., Luxem- bourg .....	72813
Concorde Gestion, S.à r.l., Bertrange .....	72815	June Invest Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	72793
Consult. Engineer. Constr. Holding S.A.H., Luxem- bourg .....	72811	Kobolde Ventures S.A., Luxembourg .....	72803
Corbis S.A., Luxembourg .....	72805	Laura Biagiotti Holding S.A., Luxembourg .....	72770
Davant International S.A., Luxembourg .....	72797	Lear technology development, S.à r.l., Luxem- bourg .....	72796
DCC Luxembourg 2, S.à r.l., Luxembourg .....	72776	Lux. Business Consultants S.A., Luxembourg ...	72810
Demag Investments, S.à r.l., Luxembourg .....	72771	Maba, S.à r.l., Luxembourg .....	72804
Dimassure S.A., Luxembourg .....	72810	Mai Coiffer Julie, S.à r.l., Dudelange .....	72816
Dimassure S.A., Luxembourg .....	72810	Medical Bio Care International S.A., Luxembourg	72797
Dimassure S.A., Luxembourg .....	72810	Motor Center Angelsberg S.A., Angelsberg .....	72790
Eastern Star Holding International S.A., Luxem- bourg .....	72815	Myrtus Finance S.A., Luxembourg .....	72794
Ecogest S.A., Luxembourg .....	72811	Nagrom International S.A., Luxembourg .....	72797
Eumaco S.A., Luxembourg-Kirchberg .....	72792	Netindex, S.à r.l., Luxembourg .....	72790
		Netindex, S.à r.l., Luxembourg .....	72790
		Netindex, S.à r.l., Luxembourg .....	72791

Netindex, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	72791	Sideurope Holding S.A.H., Luxembourg . . . . .	72811
Netindex, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	72791	Société de Participations Invest-Est S.A.H., Luxembourg . . . . .	72806
Netindex, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	72791	Socil, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	72809
Northwest, S.à r.l., Grevenmacher . . . . .	72779	Sogepar S.à r.l. Gestion d'Immeubles, Foetz . . . . .	72814
Partum S.A., Luxembourg . . . . .	72795	Somimit Finance S.A.H., Luxembourg . . . . .	72807
Pasta Gino, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	72807	Sovim S.A., Luxembourg . . . . .	72775
Pool Acquisition S.A., Luxembourg . . . . .	72815	Stanley Invest Holding S.A., Strassen . . . . .	72786
Preslin S.A., Luxembourg . . . . .	72812	Stenham Gestinor Luxembourg S.A., Luxembourg-Kirchberg . . . . .	72794
Ravago S.A., Luxembourg . . . . .	72808	Trader's S.A. . . . .	72808
Ravago S.A., Luxembourg . . . . .	72808	Truck & Equipment Center S.A., Angelsberg . . . . .	72792
Ré Sole S.A., Luxembourg-Kirchberg . . . . .	72793	Unimex International, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	72814
Résidence Maxim's SCI, Luxembourg . . . . .	72788	Victor Buck Services S.A., Leudelange . . . . .	72793
Rosann S.A.H., Luxembourg . . . . .	72775	Whitefriars International S.A., Luxembourg . . . . .	72813
(La) Royale Ressource Vive Distribution S.A., Pont-pierre . . . . .	72815	Wotan Automotive A.G., Olingen . . . . .	72796
Saint Gérant Investissement, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	72812	Xavimar S.A., Luxembourg . . . . .	72805
San Marco Participation Financière S.A., Kehlen . . . . .	72794	Zeppelin Société de Participation Financière S.A., Luxembourg-Kirchberg . . . . .	72794
San Marco Participation Financière S.A., Kehlen . . . . .	72794		

### LAURA BIAGIOTTI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 39.438.

*Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 22 août 2001*

Sont présents:

Monsieur Guido Banholzer, Administrateur;  
Madame Laura Biagiotti, Administrateur;  
Monsieur Georges Philippe, Administrateur;  
Monsieur Fabio Virgili, Administrateur.

*Ordre du jour:*

- Conversion du capital social de la société de LUF en EUR avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001.
- Suppression pure et simple de la désignation de la valeur nominale des actions.
- Modification de 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts en vue de l'adapter aux décisions prises.

*Résolutions*

1. Le Conseil d'Administration, dûment mandaté par l'Assemblée Générale du 22 juin 2000, et sur base de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital social en EUR et modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, et aux différences résultant des règles d'arrondi, décide de convertir le capital social de la société de LUF en EUR avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001, au cours de change de 1,- euro pour 40,3399 francs luxembourgeois et de remplacer dans les statuts toutes références au LUF par des références à l'EUR.

Le capital social de cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF) est converti en cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros et soixante-seize cents (123.946,76 EUR).

2. Annulation des cinq mille (5.000) actions existantes d'une valeur de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune et création de cinq mille (5.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

3. En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital social est fixé à cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros et soixante-seize cents (123.946,76 EUR), représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

En conséquence, le Conseil d'Administration chargera Maître Francis Kessler de la coordination des statuts et des différentes publications.

G. Banholzer / L. Biagiotti / G. Philippe / F. Virgili  
*Administrateur / Administrateur / Administrateur / Administrateur*

Pour copie certifiée conforme

FIDUPAR

Signatures

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 octobre 2001, vol. 321, fol. 28, case 3/1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(66572/219/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2002.

**FORNARI LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 63.944.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2002*

Monsieur Vincenzo Arnò, Monsieur Alexis De Bernardi, Madame Marie-Fiore Ries-Bonani sont renommés administrateurs pour une nouvelle période d'un an. La société INDEPENDANT, S.à r.l. est renommée commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2003.

Pour extrait sincère et conforme

FORNARI LUX S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2002, vol. 573, fol. 89, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(66178/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

**FORNARI LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 63.944.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2002, vol. 573, fol. 89, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2002.

FORNARI LUX S.A.

Signatures

(66179/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

**DEMAG INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

## STATUTES

In the year two thousand and two, on the thirtieth of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, who will be the depositary of this deed.

There appeared:

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION, a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg with registered office at 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

represented by his director with individual signature, Mr. Emile Vogt, Licencié ès Sciences Commerciales et Economiques, residing in Dalheim.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company which is hereby established as follows:

**Art. 1.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) is hereby formed by the appearing party and all persons who will become members, that will be governed by these articles and by the relevant legislation. The name of the Company is DEMAG INVESTMENTS, S.à r.l.

**Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans or otherwise) to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 3.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The registered office of the Company is in Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

**Art. 5.** The capital of the Company is fixed at twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a par value of 25 euros (EUR 25.-) each.

**Art. 6.** Each share entitles its owner to a proportionate right in the Company's assets and profits. The shares may be pledged by the members.

**Art. 7.** Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer inter vivos to non-members is subject to the consent of at least seventy five percent of the Company's capital. In the case of the death of an associate, the share transfer to non-members is subject to the consent of no less than seventy five percent of the votes of the surviving members. In any event the remaining members have a pre-emption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-member according to the provision laid down by article 189 of the law of 10th, August, 1915 on commercial companies as amended.

**Art. 8.** The Company is managed by one or several managers who need not to be members. They are appointed and removed from office by the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates, and which resolves at the majority of the capital. They may be reelected and may be revoked ad nutum and at any time.

Any manager may participate in any meeting of the board of management by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of management may, unanimously, pass' resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution.

Vis-à-vis third parties the manager or managers have the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do and authorise all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the individual signature of any manager or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the managers.

**Art. 9.** The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

**Art. 10.** Each associate may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at the meeting through a special proxy.

**Art. 11.** Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of incorporation are taken by a majority of the members representing three quarters of the capital.

**Art. 12.** The fiscal year begins on 1st October and ends on 30th September of the following year.

**Art. 13.** Every year as of 30th September, the annual accounts are drawn up by the managers.

**Art. 14.** The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

**Art. 15.** Out of the net profit five percent shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent of the capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The balance may be distributed to the members upon decision of a meeting.

The share premium account may be distributed to the members upon decision of a meeting. The members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 16.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the members who will specify their powers and remunerations.

**Art. 17.** If, and as long as one associate holds all the shares, the Company shall exist as a single associate Company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 18.** For anything not dealt with in the present articles of incorporation, the members refer to the relevant legislation.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 183 of the law of August 10th, 1915, on commercial companies, as amended, have been observed.

#### *Special disposition*

The first fiscal year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 30th September, 2003.

#### *Subscription and payment*

The articles of incorporation having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each. Proof of the transfer has been given to the undersigned notary.

#### *Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand one hundred euros (EUR 1,100.-).

*Extraordinary general meeting*

The single shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at L-1840, Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

2. The number of managers is set at two:

a) Mr. Reinhard Gorenflos, companies director, residing in London, SW1Y 5AD, Stirling Square, 7 Carlton Gardens, England;

b) Mr. Johannes Huth, companies director, residing in London, SW1Y 5AD, Stirling Square, 7 Carlton Gardens, England.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with Us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille deux, le trente août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, ce dernier restant le dépositaire de la minute.

A comparu:

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION, une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

représentée par son directeur avec pouvoir de signature illimitée, Monsieur Emile Vogt, Licencié ès Sciences Commerciales et Economiques, demeurant à Dalheim.

Lequel comparant agissant ès qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes. La société prend la dénomination de DEMAG INVESTMENTS, S.à r.l.

**Art. 2.** L'objet de la Société est de détenir des participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou de toute autre entreprise, l'acquisition par achat, souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, ou autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance par l'intermédiaire de prêts ou autrement, à toute société affiliée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision collective des associés.

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) subdivisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

**Art. 6.** Chaque part donne droit à une part proportionnelle de l'actif social et des bénéfices. Les parts peuvent être données en gage par les associés.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus du transfert à un non-associé conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité du capital. Ils sont rééligibles et ils sont révocables ad nutum et à tout moment.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil des gérants peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituant les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la décision intervenue.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à l'objet de la Société. La Société sera engagée par la signature seule et individuelle de chacun des gérants ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par les gérants.

**Art. 9.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 12.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> octobre et finit le trente septembre de l'année suivante.

**Art. 13.** Chaque année, la gérance établit les comptes annuels au trente septembre.

**Art. 14.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

**Art. 15.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal ou, pour le premier exercice social, la date de constitution, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

La réserve de prime d'émission peut être distribuée aux associés par décision prise en assemblée générale. Les associés peuvent décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 16.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 17.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales se trouvent remplies.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence en date des présentes et finira le 30 septembre 2003.

#### *Souscription et paiement*

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

Preuve du transfert a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Evaluation / Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à mille cent euros (EUR 1.100,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

2. Le nombre de gérants est fixé à deux:

a) Monsieur Reinhard Gorenflos, administrateur de sociétés, demeurant à Londres, SVV1Y 5AD, Stirling Square, 7 Carlton Gardens, Angleterre;

b) Monsieur Johannes Huth, administrateur de sociétés, demeurant à Londres, SVV1Y 5AD, Stirling Square, 7 Carlton Gardens, Angleterre.

En foi de quoi, Nous notaire, soussigné, avons apposé notre sceau en date qu'en tête.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: E. Vogt, J. Elvinger.

Enregistré à Mersch, le 2 septembre 2002, vol. 422, fol. 40, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Releveur ff. (signé): E. Weber.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 septembre 2002.

H. Hellinckx.

(66137/242/219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

---

**I.S.H. FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 74.692.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2002, vol. 573, fol. 89, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2002.

I.S.H. FINANCE S.A.

Signature

(66180/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

---

**ROSANN S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 20.476.

—  
Le bilan au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2002, vol. 573, fol. 91, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 septembre 2002*

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 mars 2003.

Luxembourg, le 5 septembre 2002.

Pour la société

Signature

(66181/506/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

---

**BEECH TREE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 85.327.

—  
*Décision de l'associé unique*

L'associé unique, Madame Anne Beaufour, nomme en qualité de gérant supplémentaire Monsieur Arno Schleich, licencié en sciences économiques, 4, rue de la Montagne, L-6911 Roodt-sur-Syre, pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 4 septembre 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2002, vol. 573, fol. 91, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(66182/506/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

---

**SOVIM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 65.431.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour le notaire

Signature

(66204/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

---

**DCC LUXEMBOURG 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

—  
STATUTES

In the year two thousand and two, on the thirtieth of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, who will be the depositary of this deed.

There appeared:

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION, a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg with registered office at 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, represented by his director with individual signature, Mr. Emile Vogt, Licencié ès Sciences Commerciales et Economiques, residing in Dalheim.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company which is hereby established as follows:

**Art. 1.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) is hereby formed by the appearing party and all persons who will become members, that will be governed by these articles and by the relevant legislation. The name of the Company is DCC LUXEMBOURG 2, S.à r.l.

**Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans or otherwise) to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 3.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The registered office of the Company is in Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

**Art. 5.** The capital of the Company is fixed at twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a par value of 25 euros (EUR 25.-) each.

**Art. 6.** Each share entitles its owner to a proportionate right in the Company's assets and profits. The shares may be pledged by the members.

**Art. 7.** Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer inter vivos to non-members is subject to the consent of at least seventy five percent of the Company's capital. In the case of the death of an associate, the share transfer to non-members is subject to the consent of no less than seventy five percent of the votes of the surviving members. In any event the remaining members have a pre-emption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-member according to the provision laid down by article 189 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies as amended.

**Art. 8.** The Company is managed by one or several managers who need not to be members. They are appointed and removed from office by the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates, and which resolves at the majority of the capital. They may be reelected and may be revoked ad nutum and at any time.

Any manager may participate in any meeting of the board of management by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of management may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution.

Vis-à-vis third parties the manager or managers have the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do and authorise all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the individual signature of any manager or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the managers.

**Art. 9.** The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

**Art. 10.** Each associate may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at the meeting through a special proxy.

**Art. 11.** Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of incorporation are taken by a majority of the members representing three quarters of the capital.



**Art. 12.** The fiscal year begins on 1st October and ends on 30th September of the following year.

**Art. 13.** Every year as of 30th September, the annual accounts are drawn up by the managers.

**Art. 14.** The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

**Art. 15.** Out of the net profit five percent shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent of the capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The balance may be distributed to the members upon decision of a meeting.

The share premium account may be distributed to the members upon decision of a meeting. The members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 16.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the members who will specify their powers and remunerations.

**Art. 17.** If, and as long as one associate holds all the shares, the Company shall exist as a single associate Company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 18.** For anything not dealt with in the present articles of incorporation, the members refer to the relevant legislation.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 183 of the law of August 10th, 1915, on commercial companies, as amended, have been observed.

#### *Special disposition*

The first fiscal year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 30th September, 2003.

#### *Subscription and payment*

The articles of incorporation having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each. Proof of the transfer has been given to the undersigned notary.

#### *Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand one hundred euros (EUR 1,100.-).

#### *Extraordinary general meeting*

The single shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at L-1840, Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

2. The number of managers is set at two:

- a) Mr. Reinhard Gorenflos, companies director, residing in London, SW1Y 5AD, Stirling Square, 7 Carlton Gardens, England;
- b) Mr. Johannes Huth, companies director, residing in London, SW1Y 5AD, Stirling Square, 7 Carlton Gardens, England.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with Us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille deux, le trente août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, ce dernier restant le dépositaire de la minute.

A comparu:

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION, une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

représentée par son directeur avec pouvoir de signature illimitée, Monsieur Emile Vogt, Licencié ès Sciences Commerciales et Economiques, demeurant à Dalheim.

Lequel comparant agissant ès qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes. La société prend la dénomination de DCC LUXEMBOURG 2, S.à r.l.

**Art. 2.** L'objet de la Société est de détenir des participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou de toute autre entreprise, l'acquisition par achat, souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, ou autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance par l'intermédiaire de prêts ou autrement, à toute société affiliée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision collective des associés.

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) subdivisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

**Art. 6.** Chaque part donne droit à une part proportionnelle de l'actif social et des bénéfices. Les parts peuvent être données en gage par les associés.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pour cent du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus du transfert à un non-associé conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi du 1<sup>er</sup> août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité du capital. Ils sont rééligibles et ils sont révocables ad nutum et à tout moment.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil des gérants peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la décision intervenue.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à l'objet de la Société. La Société sera engagée par la signature seule et individuelle de chacun des gérants ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par les gérants.

**Art. 9.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 12.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> octobre et finit le trente septembre de l'année suivante.

**Art. 13.** Chaque année, la gérance établit les comptes annuels au trente septembre.

**Art. 14.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

**Art. 15.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal ou, pour le premier exercice social, la date de constitution, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

La réserve de prime d'émission peut être distribuée aux associés par décision prise en assemblée générale. Les associés peuvent décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 16.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 17.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales se trouvent remplies.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence en date des présentes et finira le 30 septembre 2003.

#### *Souscription et paiement*

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

Preuve du transfert a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Evaluation / Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à mille cent euros (EUR 1.100,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.
2. Le nombre de gérants est fixé à deux:
  - a) Monsieur Reinhard Gorenflos, administrateur de sociétés, demeurant à Londres, SW1Y 5AD, Stirling Square, 7 Carlton Gardens, Angleterre;
  - b) Monsieur Johannes Huth, administrateur de sociétés, demeurant à Londres, SW1Y 5AD, Stirling Square, 7 Carlton Gardens, Angleterre.

En foi de quoi, Nous notaire, soussigné, avons apposé notre sceau en date qu'en tête.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: E. Vogt, J. Elvinger.

Enregistré à Mersch, le 2 septembre 2002, vol. 422, fol. 40, case 6. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur ff. (signé): E. Weber.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 septembre 2002.

H. Hellinckx.

(66138/242/219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

### **NORTHWEST, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-6750 Grevenmacher, 1, rue de Luxembourg.

#### *Beschluss der Gesellschafterversammlung*

Unter Verzicht auf alle Formen und Fristen der Ladung trete ich zu einer Gesellschafterversammlung zusammen und beschliesse Folgendes:

Der Sitz der Gesellschaft wird ab dem 1. Juni 2002 innerhalb der Gemeinde Grevenmacher von  
2, rue Kahlenberg, L-6739 Grevenmacher  
nach  
1, rue de Luxembourg, L-6750 Grevenmacher  
verlegt.

Grevenmacher, den 16. Mai 2002.

H. Behnke

*Gesellschafter*

Enregistré à Grevenmacher, le 16 mai 2002, vol. 169, fol. 34, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(66199/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

**BELLE TEC S.A., Aktiengesellschaft.**  
Gesellschaftssitz: L-6630 Wasserbillig, 86, Grand-rue.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendzwei, den neunundzwanzigsten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Gloden mit Amtssitz in Grevenmacher (Luxemburg).

Sind erschienen:

1) Dame Bettina Maria Ostruschka, geborene Breuer, Dipl.-Wirtschaftsmathematikerin, geboren in Simmerath (D), am 28. April 1969, wohnhaft in D-54293 Trier, Auf der Jüngt 23,

2) Dame Claudia Breuer, geborene Erlings, Krankenschwester, geboren in Neuss (D), am 16. Juli 1964, wohnhaft in D-52445 Titz, Lövenstrasse 8.

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchen die Statuten einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

**Kapitel I.- Name, Sitz, Gesellschaftszweck, Dauer**

**Art. 1.** Zwischen den obengenannten Komparenten und all jenen Personen welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine luxemburgische Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung BELLE TEC S.A.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.

Durch Beschluss des Verwaltungsrates können Filialen, Agenturen oder Büros in dem Grossherzogtum Luxemburg sowie im Ausland eingerichtet werden.

Sollte der Verwaltungsrat feststellen, dass aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eingetreten sind oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder die Verbindungen mit dem Gesellschaftssitz oder die Verbindungen zwischen dem Gesellschaftssitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Verwaltungsrat den Gesellschaftssitz vorübergehend nach dem Ausland verlegen und zwar solange diese Ereignisse fortauern. Diese provisorische Massnahme hat keinen Einfluss auf die Staatszugehörigkeit der Gesellschaft, welche, unbeschadet dieser Verlegung des Gesellschaftssitzes, die Luxemburger Staatszugehörigkeit beibehält. Die zur täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft Befugten können diese Verlegung des Gesellschaftssitzes anordnen sowie Dritten zur Kenntnis bringen.

**Art. 3.** Gegenstand der Gesellschaft ist die Erzeugung und der Handel von Zahntechnischem Material.

Die Gesellschaft kann desweiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobilarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder an ausländischen Unternehmen, unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann.

Die Gesellschaft ist ermächtigt diese Tätigkeiten sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland auszuführen.

**Art. 4.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Die Gesellschaft kann jederzeit durch Beschluss der Gesellschafter aufgelöst werden.

**Kapitel II.- Gesellschaftskapital**

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital wird auf einunddreissigtausend Euro (31.000,-) festgesetzt. Es ist eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien zu je einunddreissig Euro (31,-) pro Aktie.

**Art. 6.** Die Aktien sind Inhaber- oder Namensaktien nach Wahl des Aktionärs, ausser für die Aktien, für die das Gesetz die Namensform vorschreibt. Der Verwaltungsrat ist befugt Globalzertifikate für eine Vielzahl von Aktien auszugeben.

**Kapitel III.- Verwaltung - Überwachung**

**Art. 7.** Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem Verwaltungsrat von mindestens drei (3) Mitgliedern, Gesellschafter oder Nichtgesellschafter.

Die Gesellschafterversammlung wählt die Verwaltungsratsmitglieder und bestimmt deren Zahl. Die Amtsdauer der Verwaltungsratsmitglieder darf eine Höchstdauer von sechs (6) Jahren nicht überschreiten.

Jedes Verwaltungsratsmitglied ist wiederwählbar.

Bei Ausscheiden eines Verwaltungsratsmitgliedes sind die verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder ermächtigt, mit Stimmenmehrheit, die vorläufige Besetzung des vakanten Sitzes bis zur nächsten Gesellschafterversammlung vorzunehmen. Die nächstfolgende Gesellschafterversammlung bestimmt endgültig über den vakanten Sitz.

**Art. 8.** Der Verwaltungsrat wählt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat tritt zusammen auf Einberufung durch den Vorsitzenden. Eine Verwaltungsratssitzung muss einberufen werden wenn zwei Drittel der Verwaltungsratsmitglieder dies verlangen.

Der Verwaltungsratsvorsitzende führt den Vorsitz der Gesellschafterversammlungen und der Verwaltungsratsversammlungen; in seiner Abwesenheit bestimmt die Gesellschafterversammlung oder der Verwaltungsrat mit Stimmenmehrheit ein anderes Verwaltungsratsmitglied welches den Vorsitz führen wird.

Die Einberufungen zu einer Verwaltungsratssitzung werden schriftlich mindestens acht (8) Tage vor der Sitzung an alle Verwaltungsratsmitglieder verschickt, mit Ausnahme von Dringlichkeitsfällen, in welchen Fällen die Dringlichkeit in

der Einberufung angegeben wird. Es bedingt keiner speziellen Einberufung für Sitzungen für welche der Termin und der Sitzungsort im Voraus durch Beschluss des Verwaltungsrates festgelegt wurden.

Jedes abwesende oder verhinderte Verwaltungsratsmitglied kann einem anderen Mitglied durch Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopierer Vollmacht zur Vertretung und zur Abstimmung bei einer Verwaltungsratsitzung erteilen.

Der Verwaltungsrat kann nur gültig beraten und ist nur beschlussfähig wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten sind.

Die Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Mitglieder gefasst. Bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Sitzungspräsidenten.

Ein von allen Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichneter Beschluss hat dieselbe Gültigkeit und dieselbe Kraft wie ein Beschluss, der bei einer regulär zusammengerufenen und gehaltenen Verwaltungsratsitzung getroffen wurde. Ein solcher Beschluss kann aus einem oder mehreren Dokumenten bestehen, die alle den gleichen Inhalt haben und die alle durch einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder unterzeichnet sind.

**Art. 9.** Die Sitzungsprotokolle des Verwaltungsrates werden vom Sitzungspräsidenten oder von einem Verwaltungsratsmitglied unterschrieben. Die Vollmachten sind den Protokollen beizuheften.

Die Abschriften oder Auszüge welche vor Gericht oder anderswo vorzulegen sind, werden vom Vorsitzenden des Verwaltungsrates oder von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates unterzeichnet.

**Art. 10.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse zur Verwaltung und zur Führung der Gesellschaft. Er ist befugt, jedwede Handlung vorzunehmen welche zur Erreichung des Gesellschaftszweckes notwendig oder zweckdienlich ist, soweit dieselbe nicht durch das Gesetz oder durch die Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten ist.

Der Verwaltungsrat kann die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die Vertretung derselben in Bezug auf die tägliche Geschäftsführung an eines oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates, sowie an Direktoren, Geschäftsführer, Angestellte oder andere Beauftragte übertragen, welche nicht Gesellschafter zu sein brauchen. Er kann auch Spezialvollmachten ausstellen oder fortdauernde oder vorübergehende Funktionen an Personen oder Beauftragte seiner Wahl übergeben.

Falls die tägliche Geschäftsführung an ein Mitglied des Verwaltungsrates übertragen wird, ist hierzu die vorherige Genehmigung der Gesellschafterversammlung erforderlich.

**Art. 11.** Die Gesellschaft ist rechtsverbindlich verpflichtet:

- in allen Fällen durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, wovon die eine Unterschrift die des mit der täglichen Geschäftsführung beauftragten Verwaltungsratsmitglieds sein muss,
- für die tägliche Geschäftsführung durch die Einzelunterschrift des mit der täglichen Geschäftsführung beauftragten Verwaltungsratsmitgliedes.

Die Gesellschaft ist gerichtlich, sei es als Klägerin sei es als Beklagte, rechtsverbindlich durch ein einzelnes beliebiges Mitglied des Verwaltungsrates vertreten.

Im täglichen Verkehr mit öffentlichen Verwaltungen wird die Gesellschaft rechtsgültig durch ein Verwaltungsratsmitglied vertreten, ausgenommen sind jedoch finanzielle Verpflichtungen.

**Art. 12.** Die Überwachung der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren von der Gesellschafterversammlung ernannten Kommissaren, die ihre Zahl, Vergütung und Amtszeit festsetzt. Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; sie sind jedoch für einen oder mehrere Termine wiederwählbar.

Die Kommissare können Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein.

#### **Kapitel IV.- Gesellschafterversammlung**

**Art. 13.** Die Gesellschafterversammlung, welche ordnungsgemäss zusammengetreten ist, vertritt die Gesamtheit der Gesellschafter.

**Art. 14.** Die jährliche Gesellschafterversammlung tritt zusammen am dritten Freitag des Monats Oktober um zehn (10.00) Uhr am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen im Einberufungsschreiben angegebenen Ort der Gemeinde des Gesellschaftssitzes.

Ist dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag, so tritt die Gesellschafterversammlung erst am darauffolgenden Werktag zusammen.

Wenn aussergewöhnliche Ereignisse eintreten sollten, welche souverän vom Verwaltungsrat beurteilt werden, können die Gesellschafterversammlungen, inbegriffen auch die jährliche Gesellschafterversammlung, im Ausland abgehalten werden.

Jede Aktie gibt Recht auf eine Stimme. Jeder Gesellschafter kann einem Bevollmächtigten, Gesellschafter oder Nichtgesellschafter, durch Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopierer Vollmacht zur Vertretung und zur Abstimmung bei einer Gesellschafterversammlung erteilen.

Die Aktien sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft, die nur einen einzigen Eigentümer für eine jede Aktie anerkennt.

Sind die Aktien eines Gesellschafters auf Grund gesetzlicher oder testamentarischer Erbfolge einer Mehrheit von Erben zugefallen, so haben die Erben spätestens sechs Wochen nach Annahme der Erbschaft eine gemeinsame Erklärung darüber abzugeben, wer von ihnen in Zukunft, während der Unzerteiltheit, das Stimmrecht für die gesamten Aktien ausüben wird.

Wenn die Nutzniessung und das nackte Eigentum einer Aktie zwei verschiedenen Personen gehören, so wird das Stimmrecht durch den Nackteigentümer ausgeübt.

Der Verwaltungsrat ist befugt, alle anderen Bedingungen zur Teilnahme an den Gesellschafterversammlungen festzulegen.

**Art. 15.** Die Gesellschafterversammlungen werden vom Verwaltungsrat in der vom Gesetz vorgeschriebenen Form einberufen.

Falls sämtliche Gesellschafter anwesend oder vertreten sind und erklären, die der Versammlung vorgelegte Tagesordnung zu kennen, kann eine Gesellschafterversammlung auch ohne vorherige Einberufung rechtsgültig abgehalten werden.

**Art. 16.** Ausser im Falle einer Satzungsänderung werden die Beschlüsse mit einfacher Stimmenmehrheit gefasst, unbeschadet der Zahl der auf der Gesellschafterversammlung anwesenden oder vertretenen Aktionäre.

Die Abschriften oder Auszüge der Versammlungsprotokolle welche bei Gericht oder anderswo vorzulegen sind, werden vom Vorsitzenden des Verwaltungsrates oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet.

#### **Kapitel V.- Geschäftsjahr, Bilanz, Liquidation**

**Art. 17.** Das Geschäftsjahr beginnt mit dem ersten Tag des Monats Januar und endet mit dem letzten Tag des Monats Dezember.

**Art. 18.** Von dem durch die Bilanz ausgewiesenen Reingewinn sind 5% abzuziehen zur Speisung des gesetzlichen Reservefonds. Die Verpflichtung dieses Abzugs entfällt, sobald der Reservefonds ein Zehntel des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Die Gesellschafterversammlung kann beschliessen, den restlichen Gewinn, oder einen Teil davon, einem Reserve- oder Provisionsfonds zukommen zu lassen, ihn zu übertragen, oder an die Gesellschafter zu verteilen.

Der Verwaltungsrat kann unter Einhaltung der gesetzlichen Bedingungen die Zahlung von Interim dividenden vornehmen.

**Art. 19.** Bei Auflösung der Gesellschaft werden ein oder mehrere Liquidatoren ernannt. Zu Liquidatoren können sowohl natürliche Personen als auch Gesellschafter bestimmt werden. Ihre Ernennung erfolgt durch die Gesellschafterversammlung welche ihre Befugnisse und Bezüge festsetzt.

#### **Kapitel VI. Schlussbestimmungen**

**Art. 20.** Zur Erfüllung der Satzung wählt jeder im Ausland ansässige Aktionär, jedes Mitglied des Verwaltungsrates, jeder Direktor und Liquidator Rechtswohnsitz und Zustellungswohnsitz am Gesellschaftssitz, wo alle Zustellungen rechtsgültig vorgenommen werden.

**Art. 21.** Für alle Punkte die nicht durch gegenwärtige Satzung bestimmt werden, beziehen sich die Parteien auf das Gesetz vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften, sowie dessen Abänderungsgesetze.

#### *Uebergangsbestimmungen*

1. Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2002.

Die erste jährliche ordentliche Gesellschaftsversammlung findet im Jahre 2003 statt.

2. In Abweichung von Artikel 8 wird der erste Vorsitzende des Verwaltungsrates durch die nachfolgende ausserordentliche Gesellschaftsversammlung bestimmt.

#### *Zeichnung und Einzahlung der Aktien*

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Erschienenen, handelnd wie vorstehend, die Aktien wie folgt zu zeichnen:

Unterzeichner	Anzahl der Aktien	Gezeichnetes und eingezahltes Kapital
1) Dame Bettina Maria Ostruschka, geborene Breuer, vorgeannt, . . . . .	500	15.500,- EUR
2) Dame Claudia Breuer, geborene Erlings, vorgeannt, . . . . .	500	15.500,- EUR
Total: . . . . .	1.000	31.000,- EUR

Alle Aktien wurden gezeichnet und voll und in bar eingezahlt, sodass die Summe von einunddreissigtausend Euro (31.000,-) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht.

Der Beweis dieser Zahlungen wurde dem unterzeichneten Notar vorgelegt.

#### *Schätzung der Kosten*

Die Parteien haben die Kosten, Auslagen, Honorare und Unkosten welche zu Lasten der Gesellschaft gehen oder welche durch gegenwärtige Gründung entstehen auf eintausenddreihundert Euro (1.300,-) geschätzt.

#### *Feststellung*

Der amtierende Notar bescheinigt ausdrücklich die Erfüllung der Bedingungen von Artikel sechsundzwanzig des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften.

#### *Ausserordentliche Gesellschafterversammlung*

Sogleich sind die erschienenen Parteien, welche die Gesamtheit des Kapitals darstellen, zu einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung zusammengetreten, zu der sie erklären formgerecht geladen zu sein und haben einheitlich folgende Beschlüsse gefasst:

I) Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei (3) festgesetzt.

II) Folgende Personen werden zu Verwaltungsratsmitgliedern ernannt:

1) Dame Bettina Maria Ostruschka, geborene Breuer, Dipl.-Wirtschaftsmathematikerin, geboren in Simmerath (D), am 28. April 1969, wohnhaft in D-54293 Trier, Auf der Jüngt 23,

2) Dame Claudia Breuer, geborene Erlings, Krankenschwester, geboren in Neuss (D), am 16. Juli 1964, wohnhaft in D-52445 Titz, Lövenstrasse 8,

3) Herr Ulrich Michael Guido Hubertus, Zahntechnikermeister, geboren in Marpingen (D), am 6. September 1953, wohnhaft in D-54296 Trier, Zum Wingertsberg 17.

III) Das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder endet am Ende der ordentlichen Gesellschafterversammlung, die im Jahre 2007 (zweitausendundsieben) abgehalten wird.

IV) Zum Präsidenten des Verwaltungsrates wird ernannt: Herr Ulrich Michael Guido Hubertus, vorgeannt.

V) Zum Kommissar der Gesellschaft wird ernannt:

Herr Stefan Koch, Im Altengarten 19, D-54528 Salmtal.

Das Mandat des Kommissars endet am Ende der ordentlichen Gesellschafterversammlung die im Jahre 2007 (zweitausend und sieben) abgehalten wird.

VI) Auf Grund von Artikel 10 der Satzung der Gesellschaft und des Gesetzes, ermächtigt die Gesellschafterversammlung den Verwaltungsrat hiermit, die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die Vertretung derselben in Bezug auf die tägliche Geschäftsführung einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern zu übertragen.

VII) Der Sitz der Gesellschaft wird in L-6630 Wasserbillig, Grand-rue 86 festgesetzt.

#### Verwaltungsratssitzung

Sogleich sind die Kompargenten Bettina Maria Ostruschka, geborene Breuer, Claudia Breuer, geborene Erlings sowie Ulrich Michael Guido Hubertus, welcher der vorgeannten Urkunde beitrifft, alle vorgeannt, welche drei den gesamten Verwaltungsrat darstellen, zu einer Verwaltungsratssitzung zusammen getreten, zu der sie sich als formgerecht geladen erklären und haben einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

#### Beschluss

Der Verwaltungsrat überträgt die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die Vertretung derselben in Bezug auf die tägliche Geschäftsführung an das Verwaltungsratsmitglied Ulrich Michael Guido Hubertus, vorgeannt.

Vor Abschluss der gegenwärtigen Urkunde hat der unterzeichnete Notar auf die Notwendigkeit hingewiesen die administrative Genehmigung zu erhalten zwecks Ausübung des Gesellschaftsgegenstandes.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Grevenmacher, datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung an die Kompargenten, in einer ihnen bekannten Sprache, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: B. M. Ostruschka, C. Breuer, U. Hubertus, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 septembre 2002, vol. 518, fol. 50, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf stempelfreiem Papier auf Begehrt erteilt, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 4. September 2002.

J. Gloden.

(66139/213/222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

## AVIATION PROMOTION SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

### STATUTS

L'an deux mille deux, le vingt-trois août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1. La société AKD HOLDINGS LIMITED, ayant son siège à Guernsey, Channel Islands, Sarnia House, Le Truchot, St. Peter Port, représentée par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

2. Monsieur Henry Carter Carnegie, administrateur de sociétés, demeurant au 101 Sea Island Drive, Ponte Vedra Beach, 32082 Florida, USA, représenté par Monsieur Paul Marx, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ces procurations après avoir été signées ne varietur par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### Titre 1<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de AVIATION PROMOTION SERVICES S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège

social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

### **Titre II.- Capital, actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à 100.000,- EUR (cent mille euros) représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de 1.000,- EUR (mille euros) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

### **Titre III.- Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués. Le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s), pourra (pourront) être nommé(s) par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

### **Titre V.- Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier vendredi d'avril à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.



### **Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

### **Titre VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

#### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire au capital social comme suit:

1. La société AKD HOLDINGS LIMITED, prédésignée, quatre-vingt-dix-neuf actions. . . . .	99
2. Monsieur Henry Carter Carnegie, préqualifié, une action . . . . .	1
Total: cent actions . . . . .	100

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de EUR 100.000,- (cent mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Dispositions transitoires*

La première année sociale comme le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2002.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2003.

#### *Constataion*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Evaluation des Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille neuf cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
  - a. Monsieur Henry Carter Carnegie, administrateur de sociétés, demeurant à 101 Sea Island Drive, Ponte Vedra Beach, 32082 Florida, président du conseil d'administration;
  - b. Monsieur Jean Yves Cosquer, pilote, ayant son domicile professionnel à 60270 Gouvieux, France, Aiglemont;
  - c. La société AKD HOLDINGS LIMITED, ayant son siège à Guernsey, Channel Islands, Sarina House, Le Truchot, St. Peter Port.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:  
La société à responsabilité limitée KPMG AUDIT, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.
4. Le mandat des administrateurs et commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2008.
5. Le siège social de la société est établi à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.
6. La gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion sont conférées à Monsieur Henry Carter Carnegie, prénommé.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date que mentionnée en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 août 2002, vol. 519, fol. 96, case 6. – Reçu 1.000 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 septembre 2002.

J. Seckler.

(66148/231/142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

**STANLEY INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

—  
STATUTS

L'an deux mille deux, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

1.- PARFININDUS, S.à r.l., ayant son siège social à L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle, ici représentée par Monsieur Joeri Steeman, expert comptable, demeurant à Moutfort, agissant en sa qualité de gérant unique.

2.- Monsieur Joeri Steeman, prénommé, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme holding qu'ils vont constituer entre eux:

**Titre I<sup>er</sup>: Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme holding, sous la dénomination de STANLEY INVEST HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Strassen.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés, le tout en restant dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille euros (125.000,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) actions sans valeur nominale.

Le capital autorisé est fixé à un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-) qui sera représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

**Titre II: Administration, Surveillance**

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

**Art. 7.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

### **Titre III: Assemblée Générale et Répartition des bénéfices**

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième mardi du mois de juillet à quatorze heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

### **Titre IV: Exercice social, Dissolution**

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

### **Titre V: Disposition générale**

**Art. 15.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2002.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2003.

#### *Souscription et paiement*

Les statuts étant ainsi arrêtés, les actions ont été souscrites comme suit:

1.- PARFININDUS, S.à r.l., prédésignée, cent vingt-quatre actions . . . . .	124
2.- Monsieur Joeri Steeman, prénommé, une action . . . . .	1
Total: cent vingt-cinq actions . . . . .	125

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées en numéraire, de sorte que la somme de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de six mille six cent vingt-cinq euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes

*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

*Deuxième résolution*

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- a) Monsieur Marc Boland, expert-comptable, demeurant à L-5240 Sandweiler, 7, rue Principale.
- b) Monsieur Karl Louarn, employé privé, demeurant à L-5891 Fentange, 6, rue Pierre Weydert.
- c) Monsieur Joeri Steeman, expert-comptable, demeurant à L-5341 Moutfort, 16, Cité Lédenbiérg.

*Troisième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire:

- PARFININDUS, S.à r.l., ayant son siège social à L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.

*Quatrième résolution*

Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

*Cinquième résolution*

Le siège social est fixé au 117, route d'Arlon à L-8009 Strassen. L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Strassen, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: J. Steeman, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 26 juillet 2002, vol. 422, fol. 21, case 6. – Reçu 1.250 euros.

Le Releveur ff. (signé): E. Weber.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 septembre 2002.

H. Hellinckx.

(66140/242/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

**RESIDENCE MAXIM'S SCI, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 158, rue de Rollingergrund.

—  
STATUTS

L'an deux mille deux, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1. Marc Peller, employé privé, époux de Maryse Dondlinger, demeurant à L-8356 Garnich, 4, rue Am Brill;
2. Lino Das Neves Cardoso, entrepreneur de construction, célibataire, demeurant à L-2440 Luxembourg, 285, rue de Rollingergrund, ici représenté par Marc Peller, préqualifié, suivant procuration ci-jointe.
- 3) Olimpio Das Neves Cardoso, entrepreneur de construction, époux de Maria Marques Neves Cardoso, demeurant à L-2440 Luxembourg, 285, rue de Rollingergrund, ici représenté par Marc Peller, préqualifié, suivant procuration ci-jointe.

Ils constituent une société civile immobilière dont les statuts auront la teneur suivante:

**Titre I<sup>er</sup>: Dénomination - Objet - Durée - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Par les présentes, il est formé une société civile immobilière sous la dénomination: RESIDENCE MAXIM'S SCI.

**Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition, la mise en-valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles en-dehors de toute opération commerciale.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

**Titre II: Capital - Apports - Parts**

**Art. 5.** Le capital est fixé à deux mille quatre cents (2.400,-) euros, divisé en deux cent quarante (240) parts de dix (10,-) euros chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit par les comparants:

1. Marc Peller, employé privé, époux de Maryse Dondlinger, demeurant à L-8356 Garnich, 4, rue Am Brill, quatre vingt parts sociales .....	80
2. Lino Das Neves Cardoso, entrepreneur de construction, célibataire, demeurant à L-2440 Luxembourg, 285, rue de Rollingergrund, quatre vingt parts sociales .....	80
3. Olimpio Das Neves Cardoso, entrepreneur de construction, époux de Maria Marques Neves Cardoso, demeurant à L-2440 Luxembourg, 285, rue de Rollingergrund, quatre vingt parts sociales .....	80
Total: deux cent quarante parts sociales .....	240

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de cession projetée de parts à un non-associé, les associés bénéficient d'un droit de préemption qui fonctionnera comme suit: L'associé désireux de céder tout ou partie de ses parts, communiquera les nom, prénom, profession et adresse du cessionnaire potentiel non-associé ainsi que le prix convenu avec lui, par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception, à la gérance. Celle-ci continuera cette information aux associés endéans un (1) mois, également par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception.

Les parts peuvent être reprises par ceux-ci dans le mois de leur information en proportion de leur participation dans la société.

Chaque associé peut céder son droit de reprise à un autre associé.

S'ils laissent passer le dit délai sans exercer leur droit de préemption, la cession des parts au non-associé est permise.

Toute cession faite en infraction à ce droit de préemption est nulle.

**Art. 7.** Tant dans leurs rapports respectifs que vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il détient.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, le gérant doit, sauf accord contraire et unanime des associés, sous sa responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent tenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

### **Titre III: Administration**

**Art. 8.** La société est administrée par un ou plusieurs gérant(s), nommé(s) par les associés à la majorité des voix. Ceux-ci fixent également la durée de son respectivement leur mandat ainsi que ses respectivement leurs pouvoirs. Le ou les gérant(s) a respectivement ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société et faire et autoriser tous actes et opérations nécessaires à la réalisation de son objet social.

### **Titre IV: Assemblée générale**

**Art. 9.** Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfices, ceux-ci sont répartis entre les associés proportionnellement au nombre de leurs parts.

**Art. 10.** Toutes les décisions se prennent à la majorité des voix à l'exception des modifications aux statuts pour l'adoption desquelles il faut la majorité des trois-quarts des votes des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

### **Titre V: Dissolution - Liquidation**

**Art. 11.** La société ne prend pas fin par la mort, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un associé et du (des) gérants.

**Art. 12.** En cas de dissolution, la liquidation sera faite par les associés à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, charges et rémunérations incombant à la société en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de trois cent vingt (320,-) euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et, à l'unanimité et par votes séparés, ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des gérants est fixé à trois (3).
- 2) Sont nommés gérants:
  1. Marc Peller, employé privé, époux de Maryse Dondlinger, demeurant à L-8356 Garnich, 4, rue Am Brill;
  2. Lino Das Neves Cardoso, entrepreneur de construction, célibataire, demeurant à L-2440 Luxembourg, 285, rue de Rollingergrund.
  3. Olimpio Das Neves Cardoso, entrepreneur de construction, époux de Maria Marques Neves Cardoso, demeurant à L-2440 Luxembourg, 285, rue de Rollingergrund.
- 3) La société est engagée par la signature conjointe de deux gérants.
- 4) La durée de leurs fonctions est illimitée.
- 5) Le siège social est fixé à L-2440 Luxembourg, 158, rue de Rollingergrund.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 158, rue de Rollingergrund.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Peller, Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 juillet 2002, vol. 871, fol. 7, case 6. – Reçu 24 euros.

*Le Receveur (signé): Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 2 août 2002.

F. Molitor.

(66143/223/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

**MOTOR CENTER ANGELSBERG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7410 Angelsberg, 1, route de Mersch.  
R. C. Luxembourg B 16.724.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 7 août 2002, vol. 271, fol. 56, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 2 septembre 2002.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(66184/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

---

**AUTO-MOTO-ECOLE PIER GAUL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7525 Mersch, 1, rue de Colmar-Berg.  
R. C. Luxembourg B 52.805.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 7 août 2002, vol. 271, fol. 57, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 2 septembre 2002.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(66185/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

---

**GENICHAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7410 Angelsberg, 1, route de Mersch.  
R. C. Luxembourg B 52.068.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 7 août 2002, vol. 271, fol. 56, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 2 septembre 2002.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(66186/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

---

**NETINDEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 70.482.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2002, vol. 573, fol. 82, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Signatures

CITCO (LUXEMBOURG S.A.)

(66163/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

---

**NETINDEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 70.482.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés qui s'est tenue extraordinairement le 28 août 2002*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés de NETINDEX, S.à r.l. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion au 31 décembre 2000;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000;
- d'affecter les résultats comme suit:

- Perte à reporter ..... 189.477,68 USD

- d'accorder décharge pleine et entière aux gérants pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 29 août 2002.

Signatures

Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2002, vol. 573, fol. 82, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(66164/710/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

---

**NETINDEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 70.482.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés qui s'est tenue le 28 août 2002*

A l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de NETINDEX, S.à r.l. (la «Société»), il a été décidé comme suit:  
- de continuer les activités de la Société.

Luxembourg, le 29 août 2002.

Signatures

Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2002, vol. 573, fol. 82, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(66165/710/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

---

**NETINDEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 70.482.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2002, vol. 573, fol. 82, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Signatures

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(66166/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

---

**NETINDEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 70.482.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés qui s'est tenue extraordinairement le 28 août 2002*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés de NETINDEX, S.à r.l. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion au 31 décembre 2001;

- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001;

- d'allouer comme suit la perte de l'exercice:

- Perte à reporter ..... 15.963,46 USD

- d'accorder décharge pleine et entière aux gérants pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 29 août 2002.

Signatures

Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2002, vol. 573, fol. 82, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(66167/710/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

---

**NETINDEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 70.482.

*Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 28 août 2002*

A l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de NETINDEX, S.à r.l. (la «Société»), il a été décidé comme suit:  
- de continuer les activités de la Société.

Luxembourg, le 29 août 2002.

Signatures

Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2002, vol. 573, fol. 82, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(66168/710/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

---

**TRUCK & EQUIPMENT CENTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7410 Angelsberg, 1, route de Mersch.

R. C. Luxembourg B 55.635.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 7 août 2002, vol. 271, fol. 56, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 2 septembre 2002.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(66187/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

---

**CHELSEA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 59.281.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2002, vol. 573, fol. 81, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2002.

Signature

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

(66189/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

---

**EUMACO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 41.292.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2002, vol. 573, fol. 81, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2002.

Signatures

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

(66190/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

---

**EUMACO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 41.292.

—  
Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 14 août 2002 que:

- M. Marco Ries, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé aux fonctions de Commissaire aux Comptes en remplacement de SANINFO, S.à r.l., démissionnaire, avec mission à partir des comptes au 31 décembre 2000;

- M. Marc Schmit, chef comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été appelé aux fonctions d'administrateur en remplacement de Madame M.-Rose Dock, démissionnaire.

Pour extrait conforme

Signature

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2002, vol. 573, fol. 81, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(66197/521/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

---



**BAN S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 37.826.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2002, vol. 573, fol. 81, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2002.

Signatures

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

(66188/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

---

**BAN S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 37.826.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 23 août 2002 que StenGest, S.à r.l., avec siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé aux fonctions de commissaire aux comptes avec mission à partir des comptes au 31 décembre 2000, en remplacement de SA-NINFO, S.à r.l., démissionnaire.

Pour extrait conforme

Signatures

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2002, vol. 573, fol. 81, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(66198/521/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

---

**JUNE INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 64.874.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2002, vol. 573, fol. 81, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2002.

Signature

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

(66191/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

---

**RE SOLE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 77.012.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2002, vol. 573, fol. 81, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2002.

Signatures

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

(66192/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

---

**VICTOR BUCK SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, Zone Industrielle Am Bann.  
R. C. Luxembourg B 74.373.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Capellen, le 23 août 2002, vol. 139, fol. 12, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2002.

(66272/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

---

**SAN MARCO PARTICIPATION FINANCIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8282 Kehlen, 12, rue de Keispelt.  
R. C. Luxembourg B 58.882.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2002, vol. 573, fol. 81, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2002.

Signatures

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

(66193/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

---

**SAN MARCO PARTICIPATION FINANCIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8282 Kehlen, 12, rue de Keispelt.  
R. C. Luxembourg B 58.882.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2002, vol. 573, fol. 81, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2002.

Signatures

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

(66194/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

---

**STENHAM GESTINOR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 78.141.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2002, vol. 573, fol. 81, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2002.

Signature

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

(66195/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

---

**ZEPPELIN SOCIETE DE PARTICIPATION FINANCIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 72.087.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2002, vol. 573, fol. 81, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2002.

Signature

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

(66196/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

---

**MYRTUS FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 66.661.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour le notaire

Signature

(66205/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

---

**JENNY-LANE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4971 Bettange-sur-Mess, 6, rue Laangert.

L'an deux mille deux, le sept mars.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Comparaît:

Daniel Thilmany, employé privé, demeurant à L-4971 Bettange-sur-Mess, 6, rue Laangert, agissant en sa qualité d'associé unique de JENNY-LANE LUXEMBOURG, S.à r.l. de L-3231 Bettembourg, 54, route d'Esch, constituée suivant acte de Norbert Muller, d'Esch-sur-Alzette du 21 avril 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 4 juillet 1998, numéro 495.

Il se réunit en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère dûment convoqué, et prend, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Il transfère le siège social de Bettembourg à Bettange-sur-Mess.

*Deuxième résolution*

Il modifie le premier alinéa de l'article 2 des statuts et lui donne la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Bettange-sur-Mess.»

*Troisième résolution*

Il fixe l'adresse de la société à L-4971 Bettange-sur-Mess, 6, rue Laangert.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: D. Thilmany et F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 mars 2002, vol. 867, fol. 14, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 15 mars 2002.

F. Molitor.

(66201/223/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

**JENNY-LANE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4971 Bettange-sur-Mess, 6, rue Laangert.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2002.

(66202/223/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

**PARTUM, Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R. C. Luxembourg B 71.652.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 29 août 2002, vol. 573, fol. 71, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 11 juillet 2002*

L'assemblée générale ordinaire a procédé aux nominations suivantes:

*Administrateurs:*

Monsieur Eric Leclerc, Luxembourg, président

Mme Martine Kapp, Luxembourg

Monsieur Philippe Gilain, Luxembourg

Monsieur Jos Hemmer, Luxembourg

*Commissaire aux comptes:*

Mme Diane Wunsch, Luxembourg

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire délibérant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 5 septembre 2002.

Pour la société

Signature

Un administrateur

(66245/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

**LEAR TECHNOLOGY DEVELOPMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 87.818.

*Assemblée Générale Extraordinaire des Associés du 23 août 2002*

Les associés de la société à responsabilité limitée LEAR T.D. - TECHNOLOGY DEVELOPMENT, S.à r.l. (R.C.S. Luxembourg B numéro 87.818), avec siège social à L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée décide de modifier le régime actuel de signatures de la société comme suit:

*Régime de signatures*

La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant technique.

Le gérant administratif a cependant le pouvoir d'engager la société jusqu'à concurrence de mille deux cents euros (1.200,- EUR); pour tout engagement dépassant cette contre-valeur la co-signature du gérant technique est nécessaire.

Luxembourg, le 23 août 2002.

Pour avis sincère et conforme

*Pour la société*

Signatures

*Les associés*

Enregistré à Grevenmacher, le 30 août 2002, vol. 169, fol. 64, case 12. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Signature.*

(66210/231/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

---

**WOTAN AUTOMOTIVE A.G., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-6951 Olingen, 15a, rue de Flaxweiler.  
H. R. Luxemburg B 75.281.

*Protokoll der verwaltungsratsitzung vom 24. Juli 2002*

Sind anwesend:

- Herr Andreas Walter Wolff, Kaufmann, wohnhaft in D-50505 Bad Sassendorf, Neuer Weg 1, (Bundesrepublik Deutschland),

- Herr Yu Qing Tang, Fabrikdirektor, wohnhaft zu D-33142 Steinhausen,

- Dame Shi Hua Qing, Bilanzbuchhalterin, wohnhaft zu D-33142 Steinhausen,

Gemäss der Ermächtigung erteilt in der Ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre am 17. Juli 2002, ernannt der beschlussfähige Verwaltungsrat:

Herrn Andreas Walter Wolff, Kaufmann, wohnhaft in D-50505 Bad Sassendorf, Neuer Weg 1, (Bundesrepublik Deutschland),

zum Delegierten des Verwaltungsrates mit der Befugnis die Gesellschaft durch seine Einzelunterschrift zu verpflichten.

Olingen, den 24. Juli 2002.

Für gleichlautende Mitteilung

*Für WOTAN AUTOMOTIVE A.G.*

Unterschriften

Enregistré à Grevenmacher, le 6 août 2002, vol. 519, fol. 77, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(66211/231/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

---

**COMPAGNIE FINANCIERE DE PARTICIPATIONS EUROPEENNES, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 43.474.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2002.

*Pour le notaire*

Signature

(66206/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

---

**DAVANT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 45.977.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2002.

*Pour le notaire*

Signature

(66207/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

---

**MEDICAL BIO CARE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R. C. Luxembourg B 78.088.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 29 août 2002, vol. 573, fol. 71, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2002*

L'assemblée générale ordinaire a renouvelé les mandats des administrateurs et a nommé commissaire aux comptes, Madame Diane Wunsch, Luxembourg, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 5 septembre 2002.

*Pour la société*

Signature

*Un administrateur*

(66246/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

---

**NAGROM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R. C. Luxembourg B 76.206.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 29 août 2002, vol. 573, fol. 71, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 3 juillet 2002*

L'assemblée générale ordinaire a renouvelé les mandats des administrateurs et a nommé commissaire aux comptes, Madame Diane Wunsch, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002.

*Pour la société*

Signature

*Un administrateur*

(66247/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

---

**INTERNATIONAL BTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.

—  
L'an deux mille deux, le trente juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Paul Marx, docteur en droit, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, (ci-après «le mandataire»),

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme INTERNATIONAL BTS S.A., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 juillet 2002, en voie de formalisation;

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 29 juillet 2002; un extrait du procès-verbal de la dite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel mandataire, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme INTERNATIONAL BTS S.A., prédésignée, s'élève actuellement à 149.540,- EUR (cent quarante-neuf mille cinq cent quarante euros), représenté par 74.770 (soixante-quatorze mille sept cent soixante-dix) actions d'une valeur nominale de 2,- EUR (deux euros) chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article cinq des statuts, le capital de la société pourra être porté de son montant actuel à 334.540,- EUR (trois cent trente quatre mille cinq cent quarante euros), par la création et l'émission de 92.500 (quatre-vingt-douze mille cinq cents) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune, et le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 29 juillet 2002 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé l'augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de 185.000,- EUR (cent quatre-vingt-cinq mille euros), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de 149.540,- EUR (cent quarante-neuf mille cinq cent quarante euros) à 334.540,- EUR (trois cent trente-quatre mille cinq cent quarante euros), par la création et l'émission de 92.500 (quatre-vingt-douze mille cinq cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de 2,- EUR (deux euros) chacune, à souscrire et à libérer intégralement et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV.- Que le conseil d'administration, après avoir supprimé tout droit éventuel de souscription préférentielle des actionnaires existants, a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par la société anonyme de droit italien TC SISTEMA S.p.A., ayant son siège social à I-20024 Milan, Garbagnate Milanese, 36, Viale Forlanini (Italie).

V.- Que les 92.500 (quatre-vingt-douze mille cinq cents) actions nouvelles ont été souscrites par le souscripteur prédésigné et libérées intégralement moyennant apport de 92.500 (quatre-vingt-douze mille cinq cents) actions de la société anonyme de droit italien BTS S.p.A., ayant son siège social à Corsico, Via Cristoforo Colombo 1/A (Italie), soit 92,5 % du capital social de celle-ci, évaluées à 185.000,- EUR (cent quatre-vingt-cinq mille euros).

Cet apport fait l'objet d'un rapport descriptif établi par le réviseur d'entreprises indépendant Monsieur Edward Kostka, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

#### *Conclusion*

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

Luxembourg, le 29 juillet 2002.

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à 334.540,- EUR (trois cent trente-quatre mille cinq cent quarante euros) représenté par 167.270 (cent soixante-sept mille deux cent soixante-dix) actions d'une valeur nominale de 2,- EUR (deux euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative. En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre d'un capital autorisé. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, les taux d'intérêts, les conditions de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi».

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinquante euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 août 2002, vol. 519, fol. 83, case 3.- Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 août 2002.

J. Seckler.

(66209/231/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

**BROADBAND LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

—  
STATUTES

In the year two thousand and two, on the twentieth of August.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting on behalf of Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), actually prevented, who will keep the original of the present deed.

There appeared:

The company BSI INTERNATIONAL C.V., with registered office in Weena, 290, 3012 NJ, 3000 AV Rotterdam (The Netherlands),

here duly represented by Mr. Alain Thill, private employee, residing at Echternach (Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed *ne varietur* by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

These appearing party requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a «société à responsabilité limitée» as follows:

**Chapter I.- Purpose - Name - Duration**

**Art. 1.** A corporation is established by the present deed, in the form of a «société à responsabilité limitée», which will be ruled by the concerning laws and the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purposes for which the company is founded is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, the incorporation, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, to grant loans to or to borrow loans from said companies, as well as the conduct and management of said companies. The company may participate in the development of any such enterprises and may render them every assistance.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes without subjecting itself to the law of 31st of July 1929 governing holding companies.

The company is authorised to open branches or offices in the Grand Duchy and in foreign countries.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited duration.

**Art. 4.** The corporation shall take the name of BROADBAND LUXEMOURG, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office shall be at Luxembourg.

It may, by a simple decision of the associates, be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg.

**Chapter II.- Corporate capital - Shares**

**Art. 6.** The corporate capital is set at one hundred and twenty-four euros (124,000.- EUR), consisting of one hundred and twenty-four (124) shares with a par value of one thousand euros (1,000.- EUR) each, totally paid up.

**Art. 7.** The shares shall be freely transferable between associates. They can only be transferred *inter vivos* or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates.

In this case the remaining associates have a pre-emption right. They must use this pre-emption right within 30 days from the date of refusal to transfer the shares to a non-associate person. In case of use of this pre-emption right the value of the shares shall be determined pursuant to par. 6 and 7 of article 189 of the Company law.

**Art. 8.** Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of an associate do not affect the corporation.

**Art. 9.** Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the corporation under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the corporation.

**Chapter III.- Management**

**Art. 10.** The corporation shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting which determines their powers and compensations.

**Art. 11.** Each associate, without consideration to the number of shares he holds, may participate to the collective decisions; each associate has as many votes as shares. Any associate may be represented at general meetings by a special proxy holder.

**Art. 12.** Collective resolutions shall be taken only if adopted by associates representing more than half of the corporate capital.

Collective resolutions amending the articles of incorporation must be approved by the votes representing three quarters of the corporate capital.

**Art. 13.** In case that the corporation consists of only one share owner, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.

**Art. 14.** The managers in said capacity do not engage their personal liability concerning by the obligation they take regularly in the name of the corporation; as pure proxies they are only liable for the execution of their mandate.

**Art. 15.** Part of the available profit may be assigned as a premium in favour of the managers by a decision of the share owners.

**Art. 16.** The fiscal year shall begin on the 1st of January and terminate on the 31st of December.

#### **Chapter IV.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

#### **Chapter V.- General stipulations**

**Art. 18.** All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

##### *Special dispositions*

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and shall terminate on the 31st of December 2002.

##### *Subscription and payment*

The one hundred and twenty-four (124) shares have been subscribed by the company BSI INTERNATIONAL C.V., prenamed.

All the shares have been totally paid up so that the amount of one hundred and twenty-four thousand euros (124,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

##### *Expenses*

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at two thousand nine hundred and fifty euro.

##### *Decisions of the sole share owner*

Immediately after the incorporation of the company, the above-named share owner took the following resolutions:

1.- The registered office is established at L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

2.- The meeting appoints as managers of the company:

a) Mr. Terrel E. Davis, general counsel, residing at 8822 S. Ridgeline Boulevard, Suite 400, Highlands Ranch, CO 80129 (U.S.A.);

b) Mr. J.C. Sparkman, chairman, residing at 8822 S. Ridgeline Boulevard, Suite 400, Highlands Ranch, CO 80129 (U.S.A.);

c) Mr. Lewis Solomon, president-general director, residing at 8822 S. Ridgeline Boulevard, Suite 400, Highlands Ranch, CO 80129 (U.S.A.);

d) Mr. Brian Aratani, company director, residing at 8822 S. Ridgeline Boulevard, Suite 400, Highlands Ranch, CO 80129 (U.S.A.).

The corporation will be validly bound by the joint signature of two managers.

##### *Déclaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille deux, le vingt août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

A comparu:

La société BSI INTERNATIONAL C.V., ayant son siège social à Weena, 290, 3012 NJ, 3000 AV Rotterdam (Pays-Bas), ici dûment représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach (Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera formalisée.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente.

#### **Titre I<sup>er</sup>.- Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par



vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de BROADBAND LUXEMBOURG, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

#### **Titre II.- Capital social - parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à cent vingt-quatre mille Euros (124.000,- EUR), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales de mille Euros (1.000,- EUR) chacune, entièrement libérées.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

#### **Titre III.- Administration et gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

#### **Titre IV.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

#### **Titre V.- Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2002.

##### *Souscription et libération*

Les cent vingt-quatre (124) parts sociales ont été souscrites par la société BSI INTERNATIONAL C.V., prédésignée.

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de cent vingt-quatre mille Euros (124.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ deux mille neuf cent cinquante euros.

*Résolutions prises par l'associé unique*

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

2.- Sont nommés gérants de la société:

a) Monsieur Terrel E. Davis, conseiller juridique, demeurant à 8822 S. Ridgeline Boulevard, Suite 400, Highlands Ranch, CO 80129 (U.S.A.);

b) Monsieur J.C. Sparkman, directeur général, demeurant à 8822 S. Ridgeline Boulevard, Suite 400, Highlands Ranch, CO 80129 (U.S.A.);

c) Monsieur Lewis Solomon, président-directeur-général, demeurant à 8822 S. Ridgeline Boulevard, Suite 400, Highlands Ranch, CO 80129 (U.S.A.);

d) Monsieur Brian Aratani, directeur d'entreprise, demeurant à 8822 S. Ridgeline Boulevard, Suite 400, Highlands Ranch, CO 80129 (U.S.A.).

La société est engagée par la signature conjointe de deux gérants.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 août 2002, vol. 519, fol. 95, case 3. – Reçu 1.240 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 septembre 2002.

*J. Seckler.*

(66151/231/204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

**CAFECAFE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3598 Dudelange, 30, route de Zoufftgen.

L'an deux mille deux, le onze juillet.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

Carlos Manuel Martins Dos Santos Frazao, employé, demeurant à L-8318 Capellen, 9, rue Henri Funck.

seul associé de CAFECAFE, S.à r.l. avec siège à Dudelange, 30, route de Zoufftgen, constituée suivant acte du notaire Frank Molitor de Dudelange du 29 avril 2002, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique, se réunit en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère dûment convoqué, et prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Il accepte la démission du gérant technique Joao Manuel Sequeira Romizio, cuisinier, demeurant à L-3429 Dudelange, 152, route de Burange.

Il lui donne décharge de ses fonctions.

*Deuxième résolution*

Il se nomme pour une durée illimitée gérant unique de la société.

La société est engagée par la signature du gérant unique.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Martins Dos Santos Frazao et Molitor

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 juillet 2002, vol. 871, fol. 6, case 8. – Reçu 24 euros.

*Le Receveur (signé): Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 2 août 2002.

*F. Molitor.*

(66217/223/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

**HAVSFRUN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R. C. Luxembourg B 67.238.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 29 août 2002, vol. 573, fol. 71, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2002*

L'assemblée a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 5 septembre 2002.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(66248/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

---

**KOBOLDE VENTURES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R. C. Luxembourg B 76.624.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 29 août 2002, vol. 573, fol. 71, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2002*

Ont été nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

Monsieur Eric Leclerc, Luxembourg, président

Monsieur Philippe Gilain, Luxembourg

Madame Martine Kapp, Luxembourg

Monsieur Jos Hemmer, Luxembourg

A été nommée commissaire aux comptes pour la même période:

Madame Diane Wunsch, Luxembourg.

Luxembourg, le 5 septembre 2002.

*Pour la société*

Signature

*Un administrateur*

(66249/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

---

**FABA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R. C. Luxembourg B 66.559.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 29 août 2002, vol. 573, fol. 73, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2002*

- L'assemblée générale a renouvelé les mandats des administrateurs et a nommé commissaire aux comptes, Madame Diane Wunsch, Luxembourg, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002.

- Le capital social a été converti en Euros, en conformité avec la loi du 10 décembre 1998.

- La conversion du capital en Euros a donné un montant de € 30.986,69.

- Le montant du nouveau capital est de € 30.986,69, représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale.

*Pour la société*

Signature

*Un administrateur*

(66251/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

---

**ALESCO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R. C. Luxembourg B 64.824.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 29 août 2002, vol. 573, fol. 71, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 30 juillet 2002*

Ont été nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

Monsieur Eric Leclerc, Luxembourg, président

Madame Martine Kapp, Luxembourg

Monsieur Philippe Gilain, Luxembourg

Monsieur Jos Hemmer, Luxembourg

A été nommée commissaire aux comptes pour la même période:

Madame Diane Wunsch, Luxembourg.

Luxembourg, le 5 septembre 2002.

*Pour la société*

Signature

*Un administrateur*

(66250/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

---

**IABA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R. C. Luxembourg B 66.563.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 29 août 2002, vol. 573, fol. 71, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2002*

- L'assemblée générale a renouvelé les mandats des administrateurs et a nommé commissaire aux comptes, Madame Diane Wunsch, Luxembourg, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002.

- Le capital social a été converti en Euros, en conformité avec la loi du 10 décembre 1998.

- La conversion du capital en Euros a donné un montant de € 30.986,69.

- Le montant du nouveau capital est de € 30.986,69, représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale.

Luxembourg, le 5 septembre 2002.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(66252/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

---

**MABA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 31.200,- EUR.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R. C. Luxembourg B 66.564.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 29 août 2002, vol. 573, fol. 71, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2002.

*Pour la société*

Signature

*Un gérant*

(66254/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

---

**GABA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R. C. Luxembourg B 66.561.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 29 août 2002, vol. 573, fol. 71, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2002*

- L'assemblée générale a renouvelé les mandats des administrateurs et a nommé commissaire aux comptes, Madame Diane Wunsch, Luxembourg, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002.

- Le capital social a été converti en Euros, en conformité avec la loi du 10 décembre 1998.

- La conversion du capital en Euros a donné un montant de € 30.986,69.

- Le montant du nouveau capital est de € 30.986,69, représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

(66253/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

**CORBIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R. C. Luxembourg B 79.329.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 29 août 2002, vol. 573, fol. 71, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 2 août 2002*

L'assemblée générale ordinaire a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002

*Pour la société*

*Signature*

*Un administrateur*

(66255/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

**XAVIMAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.

**EXTRAIT**

Il découle du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 20 août 2002 reçu par le notaire Aloyse Biel, de résidence à Esch-sur-Alzette, enregistré à Esch-sur-Alzette en date du 22 août 2002.

- L'assemblée a décidé la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

- L'assemblée a décidé de nommer liquidateur de la société de droit panaméen SUNBURST CAPITAL CORPORATION avec siège social à Panama.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants de la loi modifiée sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévues à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation est requise.

Il peut dispenser Monsieur le Conservateur des Hypothèques à prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Le liquidateur forme un collègue qui délibère suivant les règles ordinaires des assemblées délibérantes.

Il conserve tous pouvoirs que la loi, les statuts et l'assemblée générale lui a conférés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 août 2002.

A. Biel.

(66237/203/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

**SOCIETE DE PARTICIPATIONS INVEST-EST S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.  
R. C. Luxembourg B 82.015.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 29 août 2002, vol. 573, fol. 71, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 2 juillet 2002*

- L'assemblée générale ordinaire a renouvelé les mandats des administrateurs et a nommé commissaire aux comptes, Madame Diane Wunsch, Luxembourg, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 5 septembre 2002.

*Pour la société*

*Signature*

*Un administrateur*

(66256/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

**AMAC/ELVANGE, ATELIER METALLIQUE ANTONIO CAMPOS, S.à r.l.,**

**Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5692 Elvange, 20, rue de Burmerange.

L'an deux mille deux, le neuf juillet.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

Antonio De Oliveira Campos, veuf de Michèle Schaus, maître-serrurier, demeurant à L-5692 Elvange, 20, rue de Burmerange.

Il déclare au notaire que:

1) Il est propriétaire de quatre-vingt-quinze (95) parts de ATELIER METALLIQUE ANTONIO CAMPOS (en abrégé: AMAC/ELVANGE), S.à r.l., établie et ayant son siège à L-5692 Elvange, 20, rue de Burmerange, constituée suivant acte Frank Molitor de Mondorf-les-Bains en date du 17 février 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 267 du 16 juin 1995, modifiée suivant acte Frank Molitor de Mondorf-les-Bains du 8 mars 1995, publié au dit Mémorial, Numéro 295 du 27 juin 1995, modifiée suivant acte sous seing privé du 30 novembre 2001, publié au dit Mémorial, Numéro 434 du 19 mars 2002, tandis que son épouse Michèle Schaus était propriétaire de cinq (5) parts de ladite Société.

2) Michèle Schaus est décédée le 27 septembre 2000 à Luxembourg.

3) En l'absence de testament et d'héritiers réservataires, il est devenu propriétaire des parts sociales du decujus.

4) L'article 5 des statuts aura en conséquence désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit (12.394,68) euros, représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre virgule quatre-vingt-quinze (124,95) euros chacune, entièrement libérées et souscrites par Antonio De Oliveira Campos, veuf de Michèle Schaus, maître-serrurier, demeurant à L-5692 Elvange, 20, rue de Burmerange.»

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: De Oliveira Campos et Molitor

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 juillet 2002, vol. 869, fol. 87, case 2. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 23 juillet 2002.

F. Molitor.

(66223/223/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

**AMAC/ELVANGE, ATELIER METALLIQUE ANTONIO CAMPOS, S.à r.l.,**

**Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5692 Elvange, 20, rue de Burmerange.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2002.

(66224/223/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

**SOMIMIT FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R. C. Luxembourg B 81.749.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 29 août 2002, vol. 573, fol. 71, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 4 juillet 2002*

- L'assemblée générale ordinaire a renouvelé les mandats des administrateurs et a nommé commissaire aux comptes, Madame Diane Wunsch, Luxembourg, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 5 septembre 2002.

*Pour la société*

*Signature*

*Un administrateur*

(66257/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

**IMMOBILIERE JULIANE GALLION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8039 Strassen, 39, rue des Prés.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

(66259/237/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

**PASTA GINO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1415 Luxembourg, 58A, rue de la Déportation.  
R. C. Luxembourg B 86.146.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille deux, le dix sept juillet.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

Gennaro Todisco, sans état, célibataire, demeurant à L-1415 Luxembourg, 58A, rue de la Déportation.

Le comparant requiert le notaire d'acter ce qui suit:

- PASTA GINO, S.à r.l. de L-1415 Luxembourg, 58A, rue de la Déportation, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.146, a été constituée suivant acte du notaire, Frank Molitor de Dudelange du 21 janvier 2002, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Son capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500) euros, représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent (100) euros chacune.

- Le comparant est propriétaire des cent vingt-cinq (125) parts sociales de ladite société et a décidé de dissoudre et de liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité.

- Par la présente, il prononce en conséquence la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

- L'actionnaire unique déclare avoir réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs à son profit. L'actionnaire unique se trouve donc investi de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle. Il règlera également les frais des présentes.

- Partant, la liquidation de la Société est achevée et la Société est à considérer comme définitivement liquidée.

- Décharge pleine et entière est accordée au gérant sur l'exécution de son mandat.

- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société, à L-1415 Luxembourg, 58A, rue de la Déportation.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Todisco et Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 juillet 2002, vol. 871, fol. 6, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 2 août 2002.

F. Molitor.

(66220/223/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

**TRADER'S S.A., Société Anonyme.***Extrait du rapport du conseil d'administration du 30 avril 1998*

Présents: Claude Kayser  
 Suzanne Faust  
 Jeannot Barthel  
 Colette Hvid-Schweich.

En sa réunion du 30 avril 1998, le Conseil d'Administration a décidé de donner plein pouvoir à Monsieur Claude Kayser, administrateur, pour la gestion journalière de la société TRADER'S S.A.

Luxembourg, le 30 avril 1998.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2002, vol. 573, fol. 73, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Signature.*

(66260/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

---

**RAVAGO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
 R. C. Luxembourg B 70.035.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2002, vol. 573, fol. 82, case 16, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2002.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Signatures

(66263/595/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

---

**RAVAGO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
 R. C. Luxembourg B 70.035.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 juillet 2002*

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sur l'exercice au 31 décembre 2001 sont approuvés.
- L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.
- L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au réviseur d'entreprises relativement aux comptes consolidés au 31 décembre 2001.
- L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de catégorie A de la STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR RAVAGO, ayant son siège social à NL-Ede et les mandats d'administrateur de catégorie B de Messieurs Marcel Cocks, administrateur de sociétés, demeurant à B-Kamphenhout, Bavo De Pauw, administrateur, demeurant 49, Poederstraat à B-2370 Arendonk, Leo Caers, administrateur, demeurant 54, Oude Arendonkse Baan à B-2360 Oud-Turnhout, Jan Speck, administrateur, demeurant 43, Wolsemstraat à B-1700 Dilbeek, Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l. ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de la société FRANS ELPERS & CO., Réviseurs d'entreprises, ayant son siège social 11, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg pour le contrôle des comptes annuels et des comptes consolidés de RAVAGO S.A. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

L'Assemblée accepte la démission au poste d'administrateur de catégorie B de Madame Claude-Emmanuelle Cottier-Johansson, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et élit en remplacement Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2001.

*Pour extrait conforme*

*Pour la société*

*Un mandataire*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2002, vol. 573, fol. 82, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(66264/595/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

---



**BRIDGE INFORMATION SYSTEMS BELGIUM S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: B-1150 Bruxelles, 273, avenue de Tervueren.  
Succursale de Luxembourg: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R. C. Luxembourg B 72.820.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 28 décembre 2001 de la société BRIDGE INFORMATION SYSTEMS BELGIUM S.A. que la société a été dissoute et mise en liquidation volontaire à compter du 31 décembre 2001 à minuit.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 15 mai 2002 que Monsieur Neil Cooper, 84, Grosvenor Street, Londres, W1K3LN, Royaume-Uni, a été nommé en qualité de liquidateur de la société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2002.

N. Cooper

*Le mandataire de la société*

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2002, vol. 573, fol. 87, case 11.— Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Signature.*

(66282/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

---

**SOCIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 13.078.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales en date du 14 août 2002 que la société EHG ELEKTROHOLDING, GmbH, propriétaire de 10.291 parts sociales et la société AEG LUXEMBOURG, S.à r.l., propriétaire de 10.709 parts sociales, ont cédé l'intégralité de leurs parts sociales à CODIC LUXEMBOURG S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Signature

*Le mandataire de la société*

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2002, vol. 573, fol. 90, case 5.— Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Signature.*

(66283/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

---

**FIDUCIAIRE CENTRALE SALAIRES ET SOCIAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 29.200.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 14 août 2002, vol. 573, fol. 29, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2002.

*Pour FIDUCIAIRE CENTRALE SALAIRES ET SOCIAL S.A.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(66284/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

---

**CENTRALE INFORMATIQUE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 23.318.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 14 août 2002, vol. 573, fol. 29, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2002.

*Pour CENTRALE INFORMATIQUE S.A.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(66285/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

---

**DIMASSURE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 32, rue Philippe II.  
R. C. Luxembourg B 55.733.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Capellen, le 23 août 2002, vol. 139, fol. 12, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2002.

(66273/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

---

**DIMASSURE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 32, rue Philippe II.  
R. C. Luxembourg B 55.733.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Capellen, le 23 août 2002, vol. 139, fol. 12, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2002.

(66274/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

---

**DIMASSURE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 32, rue Philippe II.  
R. C. Luxembourg B 55.733.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Capellen, le 23 août 2002, vol. 139, fol. 12, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2002.

(66275/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

---

**LUX. BUSINESS CONSULTANTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 78.858.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 14 août 2002, vol. 573, fol. 29, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2002.

Pour LUX. BUSINESS CONSULTANTS S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(66286/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

---

**CampoCity INTERNATIONAL AG, Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2314 Luxemburg, 2A, place de Paris.  
H. R. Luxemburg B 76.249.

*Beschluss über Aufnahme eines Mitgliedes zum Verwaltungsrat vom 5. August 2002*

Der Verwaltungsrat der CampoCity INTERNATIONAL AG beschließt, eine Neuaufnahme.

Mit Wirkung zum 5. August 2002 wird:

Herr Jens Krück

Holzweg 49

D-07749 Jena

als Mitglied in den Verwaltungsrat der CampoCity INTERNATIONAL AG berufen.

T. Jauch / Dr. C. Revoldini / G. Gambucci

Vorsitzender Verwaltungsrat / Mitglied Verwaltungsrat / Mitglied Verwaltungsrat

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2002, vol. 573, fol. 92, case 10.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(66281/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

---

**CONSULT. ENGINEER. CONSTR. HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 46.620.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 14 août 2002, vol. 573, fol. 29, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 septembre 2002.

*Pour CONSULT. ENGINEER. CONSTR. HOLDING S.A.H.*  
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(66287/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

---

**SIDEUROPE HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 31.970.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 14 août 2002, vol. 573, fol. 29, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 septembre 2002.

*Pour SIDEUROPE HOLDING S.A.H.*  
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(66288/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

---

**ECOGEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 74.347.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 14 août 2002, vol. 573, fol. 29, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 septembre 2002.

*Pour ECOGEST S.A.*  
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(66291/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

---

**G.T.V. FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 78.862.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 août 2002, vol. 573, fol. 61, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 août 2002.

Pour réquisition

Signature

*Un mandataire*

(66292/320/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

---

**EUR-PERF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9540 Wiltz, 27, avenue de la Gare.

—  
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, en date du 5 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(93170/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 septembre 2002.

---

**LA BELLE CREOLE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 47.092.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2002, vol. 573, fol. 90, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 septembre 2002.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(66289/304/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

---

**LA BELLE CREOLE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 47.092.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 26 août 2002 que:

- le siège social de la société a été transféré du 31, rue d'Eich à L-1461 Luxembourg au 39, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg;

- la société a conclu une convention de domiciliation à durée indéterminée avec:

Maître Victor Elvinger, avocat à la Cour, établi 39, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 août 2002.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2002, vol. 573, fol. 90, case 12.— Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(66290/304/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

---

**PRESLIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 81.908.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 août 2002, vol. 573, fol. 61, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2002.

Pour réquisition

Signature

*Un mandataire*

(66293/320/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

---

**SAINT GERANT INVESTISSEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des associés du 28 août 2002*

L'assemblée prend note de la démission de Monsieur Christophe Woloszyn demeurant à 28, Lot La Grande Bastide, F-13260 Cassis et de la démission de KINGFISHER SERVICES S.A. avec siège 34-20, Calle 34, Panama 5, Republic of Panama en tant que gérants de la société.

L'assemblée décide à l'unanimité de fixer le nombre de gérants dès ce jour à un et nomme nouveau gérant de la société Monsieur Robert Weirig, demeurant 30, rue Michel Rodange, L-5252 Sandweiler.

La société sera représentée pour toute transaction par la signature individuelle du gérant.

Luxembourg, le 28 août 2002.

SAINT GERANT INVESTISSEMENT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2002, vol. 573, fol. 94, case 5.— Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(66269/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

---

**WHITEFRIARS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 73.912.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 août 2002, vol. 573, fol. 61, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 août 2002.

Pour réquisition

Signature

*Un mandataire*

(66294/320/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

---

**GARTNER IMMOBILIEN GESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 74.833.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2002, vol. 573, fol. 76, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour réquisition

Signature

*Un mandataire*

(66295/320/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

---

**JOHNSON PARADIGM VENTURES VALLAURIS, S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 22, rue de l'Eau.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés qui s'est tenue au siège social en date du 19 août 2002 que le siège social de la société a été transféré au 22, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour inscription - réquisition

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2002, vol. 573, fol. 76, case 10.— Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Signature.*

(66296/320/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

---

**BLUE SPIRIT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 53.783.

—  
Le soussigné BLUE SPIRIT S.A., ayant son siège social au L-1126 Luxembourg, 26, rue d'Amsterdam, atteste par la présente que suivant les décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> janvier 2002:

ont été nommés administrateurs:

- Monsieur Alfredo Bertoli, administrateur, demeurant à Bilzen, Belgique,
- BERAL S.A., Luxembourg,
- LA COSTA, S.à r.l., Luxembourg,

en remplaçant avec décharge Monsieur Jan Jaap Geusebroek, DE RAADSLIJN LUXEMBURG AG et MARCH MANAGEMENT S.A.,

- a été nommé administrateur-délégué Monsieur Alfredo Bertoli, prénommé en remplaçant Monsieur Jan Jaap Geusebroek,

- les bureaux seront déplacés vers la nouvelle adresse, 31, boulevard G-D. Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 août 2002.

BLUE SPIRIT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2002, vol. 573, fol. 6, case 9.— Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(66278/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

---

**GARAGE RUDY REUTER BEGGEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 182, rue de Beggen.  
R. C. Luxembourg B 29.673.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 14 août 2002, vol. 573, fol. 29, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 septembre 2002.

Pour GARAGE RUDY REUTER BEGGEN S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(66297/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

---

**BRASSERIE WESTESCHGAARD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 41, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 59.799.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 14 août 2002, vol. 573, fol. 29, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 septembre 2002.

Pour BRASSERIE WESTESCHGAARD, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(66298/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

---

**SOGEPAR S.à r.l. GESTION D'IMMEUBLES, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3895 Foetz, 1A, rue de l'Avenir.  
R. C. Luxembourg B 40.763.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 14 août 2002, vol. 573, fol. 29, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 septembre 2002.

Pour SOGEPAR S.à r.l. GESTION D'IMMEUBLES

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(66299/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

---

**UNIMEX INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé.  
R. C. Luxembourg B 85.341.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue  
le 26 août 2002 à 15.00 heures au siège social de la société*

L'assemblée a décidé à l'unanimité d'autoriser le transfert de parts sociales suivant:

La société ATMOSFAEHR HOLDING S.A. avec siège social à 32, rue du Curé, L-1368 Luxembourg transfère 750 parts sociales à Madame Elena Groke-Koleva demeurant à 13, rue d'Oetrange, L-5407 Bous.

Suite à ce transfert la répartition des parts sociales représentant le capital social de la société est la suivante:

Elena Koleva, Bous .....	1.125 parts sociales
ATMOSFAEHR HOLDING S.A., LUXEMBOURG .....	125 parts sociales
Total .....	1.250 parts sociales

Luxembourg, le 27 août 2002.

UNIMEX INTERNATIONAL, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2002, vol. 573, fol. 94, case 5.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(66268/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

---

**CONCORDE GESTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 80, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 50.466.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 14 août 2002, vol. 573, fol. 29, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2002.

*Pour CONCORDE GESTION, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(66300/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

---

**LA ROYALE RESSOURCE VIVE DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4395 Pontpierre, 2, rue de Mondercange.  
R. C. Luxembourg B 63.504.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 14 août 2002, vol. 573, fol. 29, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2002.

*Pour LA ROYALE RESSOURCE VIVE DISTRIBUTION S.A.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(66301/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

---

**EASTERN STAR HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 33.004.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2002, vol. 573, fol. 92, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2002.

*SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme*

*Banque domiciliataire*

Signatures

(66302/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

---

**POOL ACQUISITION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 82.054.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2002, vol. 573, fol. 93, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2002.

*SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme*

*Banque domiciliataire*

Signatures

(66306/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

---

**FIDOMES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 juin 2002.

P. Bettingen.

(93171/202/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 septembre 2002.

---

**MAÏ COIFFER JULIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-3441 Dudelange, 37, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

L'an deux mille deux, le premier août.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Félicie Thill, maître-coiffeuse, demeurant à L-3416 Dudelange, 123, rue Ste Barbe,
  - 2.- Daniel Barton, employé privé, demeurant à L-5722 Aspelt, 38, rue Krockelshof,
- seuls associés de MAÏ COIFFER JULIE, S.à r.l. avec siège à L-3441 Dudelange, 37, avenue Grande-Duchesse Charlotte, constituée suivant acte du notaire Frank Molitor de Mondorf-les-Bains du 8 janvier 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 169 du 20 avril 1993.

Les comparants, agissant en leur qualité d'associés, se réunissent en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent dûment convoqués, et prennent, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Ils convertissent le capital souscrit de la Société de cinq cent mille (500.000,-) francs en douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit (12.394,68) euros au cours du change fixé entre le franc luxembourgeois et l'euro.

*Deuxième résolution*

Ils augmentent le capital souscrit de la Société à concurrence de cent cinq virgule trente-deux (105,32) euros, pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit (12.394,68) euros à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, par versement en numéraire des actionnaires existants. Ce que constate expressément le notaire.

*Troisième résolution*

Suite aux résolutions précédentes, l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq (25,-) euros chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Félicie Thill, maître-coiffeuse, demeurant à L-3416 Dudelange, 123, rue Ste Barbe, deux cent cinquante parts sociales .....	250
2.- Daniel Barton, employé privé, demeurant à L-5722 Aspelt, 38, rue Krockelshof, deux cent cinquante parts sociales .....	250
Cinq cents parts sociales .....	500 »

*Quatrième résolution*

La deuxième phrase de l'article 9 est supprimée.

*Cinquième résolution*

Ils confirment Félicie Thill comme gérante technique et nomment Daniel Barton gérant administratif.

La société est engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 58, rue Glesener.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Thill, D. Barton et F. Molitor

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 août 2002, vol. 871, fol. 18, case 8.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 9 août 2002.

F. Molitor.

(66216/223/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.